



# RESTAURANT SCOLAIRE

## FEUILLET INDIVIDUEL DE RÉSERVATION DES REPAS

(utilisable uniquement après accord de l'inscription)

Ce document doit être envoyé à Mairie de Dijon (CS 73310 – 21033 DIJON CEDEX) ou déposé à l'accueil situé 11, rue de l'Hôpital, (horaires d'ouverture : 8 H – 18 H du lundi au vendredi) impérativement avant le :

**2 janvier 2020**

**Attention : après la rentrée scolaire, toute modification devra être effectuée au plus tard 3 jours de fonctionnement scolaire avant la date du repas et avant 13 heures.**

N° Famille : \_\_\_\_\_

**REPRÉSENTANT LÉGAL**                      **Qualité (père, mère ...)** : \_\_\_\_\_

Nom : ..... Prénom : .....

*L'inscription doit être obligatoirement effectuée par l'un des représentants légaux de l'enfant.*

### PÉRIODE DU 06/01/2020 au 21/02/2020

**Nom et prénom de l'enfant** : .....

JANVIER 2020

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
VACANCES			
6	7	9	10
13	14	16	17
20	21	23	24
27	28	30	31

FEVRIER 2020

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
3	4	6	7
10	11	13	14
117	18	20	21
VACANCES			

Cochez  
les jours  
dont vous  
avez besoin

### AUTRES POSSIBILITÉS POUR RÉSERVER OU DÉCOMMANDER UN REPAS

<p><b>En appelant</b> <b>RESTO MAIRIE :</b> <b>numéro vert : 0 800 210 519</b> <b>entre 8h00 et 13h00</b> <b>(appel gratuit depuis un poste fixe)</b></p>	<p><b>Par internet sur :</b> <b><a href="http://www.dijon.fr">www.dijon.fr</a></b> <b>en vous connectant à votre compte mydijon</b> <b>et en accédant aux</b> <b>Téléservices rubrique « Famille », « Mon espace famille »</b></p>
---	--

**ATTENTION : les repas non décommandés dans les délais seront facturés, qu'ils aient été pris ou non (sauf maladies signalées auprès de l'école et jours de fermeture liés au fonctionnement de l'école)**

Je soussigné(e) .....atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des restaurants scolaires et des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la Ville de Dijon téléchargeable dans les formulaires en ligne sur [www.dijon.fr](http://www.dijon.fr) en accédant aux téléservices (disponible également sur simple demande) et en avoir accepté les termes.

Fait à : .....le : .....

Signature obligatoire du/des représentants légaux :

En application du décret n°2000-1277 du 26 décembre 2000, toute fausse déclaration exposera son auteur à des sanctions pénales. La loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.